



GRANDES CULTURES – FOURRAGE n°4 – 28 aout 2026



ANIMATEUR FILIERE :
GRPFC de Corse
Rédacteurs : Yvan MAINER
DIESTE / Guillaume
SCARTABELLI



Structures partenaires :
CAR Corse

Directeur de publication :
Jean Baptiste ARENA
Président de la Chambre
d'Agriculture de Région
Corse
Route du stade
Lieu dit Petraolo
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Supervision : DRAAF de
Corse

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



AU SOMMAIRE de ce numéro

Maïs

Grain dur pour les parcelles les plus précoces et Grain pâteux pour la parcelle la plus tardive.

Sésamies : piégeage faible depuis le dernier BSV (17 aout), peu de dégâts visibles.

Pyrales : piégeage moyen depuis le dernier BSV (17 aout), des dégâts sont visibles.

Héliothis : faible piégeage depuis le dernier BSV (17 aout), faible dégât.

Adventices : présence de datura, chénopode blanc, carex, sétaire glauque, sorgho d'Alep, pourpier maraicher, chardon, chiendent, rumex, paspallum ...

Luzerne et prairie

Les parcelles du réseau continues sur un rythme de fauche normal (1/mois).

Cirphis : capture de 6 individus sur les parcelles du réseau depuis le dernier BSV (17 aout), essentiellement sur Aléria. Pas de capture ailleurs.

Prévisions météo

Liens utiles

Maïs

• Stade phénologique

Les semis les plus précoces sont au stade **grain dur** et la plus tardive au stade **grain pâteux**.

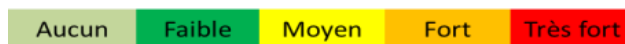
• Pyrale du maïs - *Ostrinia nubilalis*

Biologie : voir BSV n°1 du 9 juillet 2026

Observation : Méthode d'observation par piégeage. Capture de **22 individus** depuis le dernier BSV (17 aout) sur les parcelles du réseau, avec des dégâts sur la culture.

Évaluation du risque : il est nécessaire de rester vigilant car la pyrale est préjudiciable jusqu'à la récolte. A ce jour pas assez de capture pour définir un pic de vol. Les blessures occasionnées

par les larves de pyrale sur épis favorisent l'installation des fusarioses et la production des mycotoxines.



Gestion du risque : Dans les régions où la présence du parasite a été importante l'année précédente, particulièrement si l'hiver a été sec sans températures négatives du sol.

- **Solutions préventives :** le broyage fin des cannes de maïs, que l'on soit en monoculture de maïs ou en maïs assolé, va diminuer la population de larves sésamie présentes à l'automne de l'ordre de 70 à 80%. Les mesures prophylactiques (ex : favoriser la rotation des cultures, réaliser un travail du sol et un broyage fin des résidus, drainer les parcelles à risque, favoriser la présence d'auxiliaires en installant des haies, des nichoirs, etc.) réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle. Dans la mesure du possible, la lutte doit être collective.
- Favoriser la préservation des auxiliaires : **Tachinaire** et **Trichogrammes**. Les trichogrammes sont des hyménoptères parasitoïdes d'œufs de papillons. L'espèce commercialisée pour la lutte biologique contre la pyrale du maïs est *Trichogramma maidis* ou *brassicae*. Certains diptères comme la tachinaire peuvent parasiter les chenilles de pyrale. Des champignons du genre *Beauveria* infectent les chenilles et entraînent des maladies appelées muscardines.
- **Solutions curatives :** Il n'existe pas de solution de lutte curative à proprement parler. La lutte vise :
 - les œufs (à l'aide de trichogrammes)
 - les jeunes larves (avec un produit insecticide) avant que celles-ci ne se réfugient dans la plante et occasionnent des dégâts.
 - Le *Bacillus thuringiensis* est une bactérie qui produit des toxines agissant après ingestion par les jeunes chenilles. Il existe différentes souches, notamment *B. thuringiensis* var. *kurstaki* et var. *aizawai*. Des références françaises indiquent que le Bt peut être utilisé contre les larves de pyrale, sésamie et *Héliothis* lorsqu'elles sont au stade « baladeur », c'est-à-dire avant qu'elles ne pénètrent profondément dans la plante.

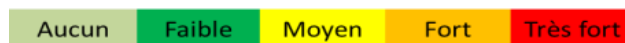
Seuil indicateur de risque : de 0,8 à 1 larve par plante, l'automne précédent.

- **Sésamie du maïs - *Sesamia nonagrioides***

Biologie : voir BSV n°1 du 9 juillet 2026

Observation : Méthode d'observation par piégeage. Assez peu de symptômes caractéristiques observés cette année dans les parcelles. **6 captures** sur les parcelles du réseau depuis le dernier BSV, sans observation de dégâts réellement conséquents.

Evaluation du risque : il est nécessaire de rester vigilant car la sésamie est préjudiciable jusqu'à la récolte.



Gestion du risque : Les parcelles ayant déjà subi des dégâts par la sésamie l'année précédente sont systématiquement attaquées. Rester vigilant dans les régions où la présence du parasite a été importante l'année précédente, particulièrement si l'hiver a été sec sans températures négatives du sol.

Solutions préventives : Au moment de l'implantation de la culture, réaliser un travail du sol. Après la récolte, broyer les résidus de maïs et extirper les pivots du sol pour favoriser la destruction de la sésamie par les prédateurs et les conditions hivernales. Des mesures prophylactiques (ex : favoriser la rotation des cultures, réaliser un travail du sol et un broyage fin des résidus, drainer les parcelles à risque, favoriser la présence d'auxiliaires en installant des haies, des nichoirs, etc.) réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle. Dans la mesure du possible, la **lutte doit être collective**.

Dans les secteurs où pyrale + sésamie sont présentes simultanément, le positionnement de la protection doit être raisonné en fonction des pics de vol respectifs. ARVALIS indique qu'une date de compromis peut parfois être recherchée lorsque les deux ravageurs sont présents.

Attention : les trichogrammes ne constituent pas une solution contre la Sésamie.



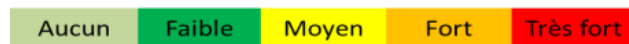
Le *Bacillus thuringiensis* est une bactérie qui produit des toxines agissant après ingestion par les jeunes chenilles. Il existe différentes souches, notamment *B. thuringiensis* var. *kurstaki* et var. *aizawai*. Des références françaises indiquent que le Bt peut être utilisé contre les larves de pyrale, sésamie et *Héliothis* lorsqu'elles sont au stade « baladeur », c'est-à-dire avant qu'elles ne pénètrent profondément dans la plante.

▪ **Héliothis - *Helicoverpa armigera***

Biologie : voir BSV n°1 du 9 juillet 2026

Observation : Méthode d'observation par piégeage. **Pas de captures** d'individus sur les parcelles du réseau depuis le dernier BSV (17 août). Pas d'observation de dégâts conséquents sur la culture.

Évaluation du risque : L'*Héliothis* n'a pas de grande incidence sur la productivité de la parcelle. En revanche, son impact sur la qualité est réel. Les blessures occasionnées par les larves favorisent l'installation des fusarioses et la production de mycotoxines.



Gestion du risque : Des températures douces en hiver permettent une sédentarisation de l'espèce. De plus, un printemps chaud combiné à des vents de Sud favorisent la migration des papillons.

- **Solutions préventives** : Limiter les sites de reproduction en maintenant propres les parcelles et leurs abords (pas ou très peu de dégâts dans les parcelles parfaitement désherbées). Les abords fleuris attirent les papillons qui sont attirés par les fleurs. Favoriser la préservation des auxiliaires.
- Pour le maïs grain, ARVALIS considère généralement que le risque économique ne justifie pas une lutte directe systématique. Ceci dit, le *Bacillus thuringiensis* est une bactérie qui produit des toxines agissant après ingestion par les jeunes chenilles. Il existe différentes souches, notamment *B. thuringiensis* var. *kurstaki* et var. *aizawai*. Des références françaises indiquent que le Bt peut être utilisé contre les larves de pyrale, sésamie et *Héliothis* lorsqu'elles sont au stade « baladeur », c'est-à-dire avant qu'elles ne pénètrent profondément dans la plante.
-

Seuil indicateur de risque : 20 chenilles / m²

Luzerne et prairies

- **Cirphis – *Mythimna unipuncta***

Biologie : voir BSV n°1 du 9 juillet 2026

Observation : Méthode d'observation par piégeage. **6 captures** d'individus sur les parcelles du réseau depuis le dernier BSV (17 août). Le nombre de capture a largement diminué. Quelques dégâts non conséquents sur la culture.



Évaluation du risque : Les cirphis, en nombre limité, consomment principalement le limbe des graminées. En cas de pullulation, elles forment des colonies, détruisant les plantes entières en quelques jours et migrent vers d'autres parcelles, très rapidement.

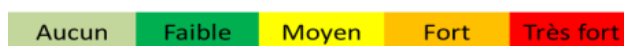
Gestion du risque : Des températures douces et un hiver pluvieux permettent une sédentarisation de l'espèce. De plus, un printemps chaud combiné à des vents de Sud favorisent la migration des papillons.

- **Solutions préventives** : déclencher une coupe des prairies dès apparition des symptômes
- Le *Bacillus thuringiensis* est une bactérie qui produit des toxines agissant après ingestion par les jeunes chenilles. Il existe différentes souches, notamment *B. thuringiensis* var. *kurstaki* et var. *aizawai*. Des références françaises indiquent que le Bt peut être utilisé contre les larves de pyrale, sésamie et *Héliothis* lorsqu'elles sont au stade « baladeur », c'est-à-dire avant qu'elles ne pénètrent profondément dans la plante.

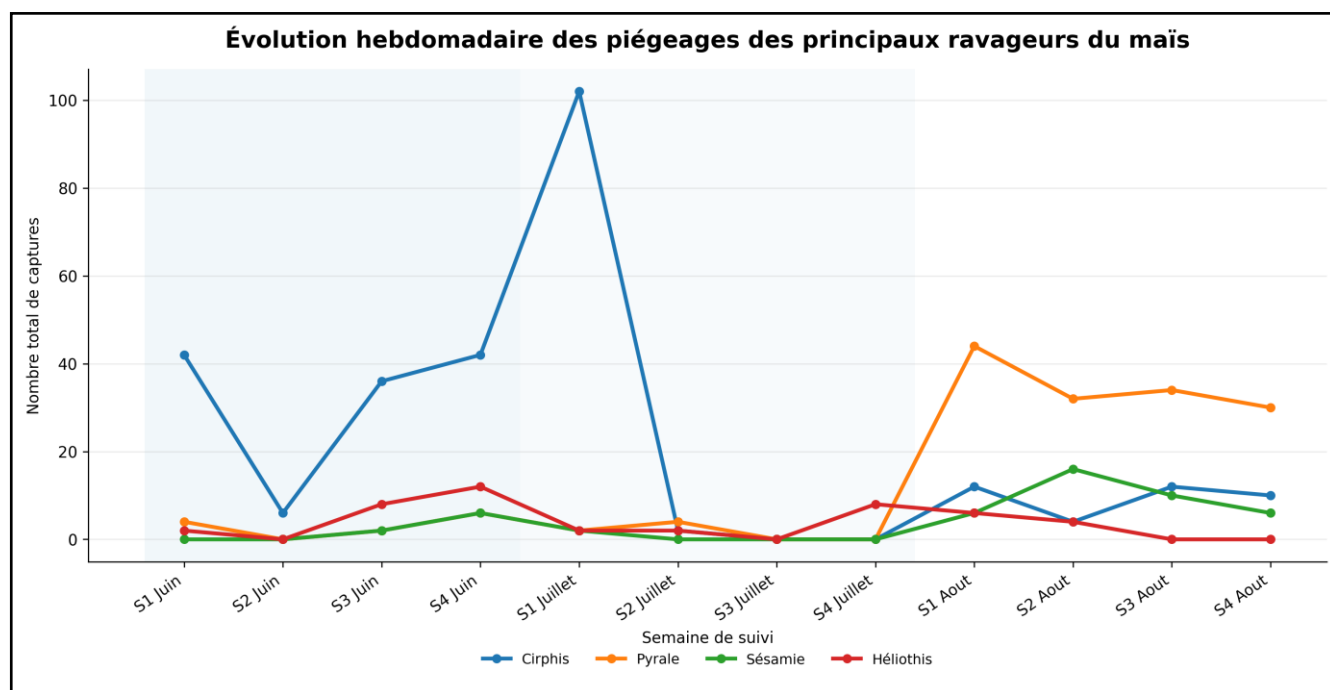
Seuil indicateur de risque : Deux seuils de nuisibilité de cirphis en prairie existent :

- ≥ 10 individus au m^2 quand la croissance végétale de la prairie est faible
- > 20 individus au m^2 quand la croissance végétale de la prairie est soutenue

Il est important de faire le comptage à l'aube ou en fin de journée, période d'activité les plus intenses pour les chenilles



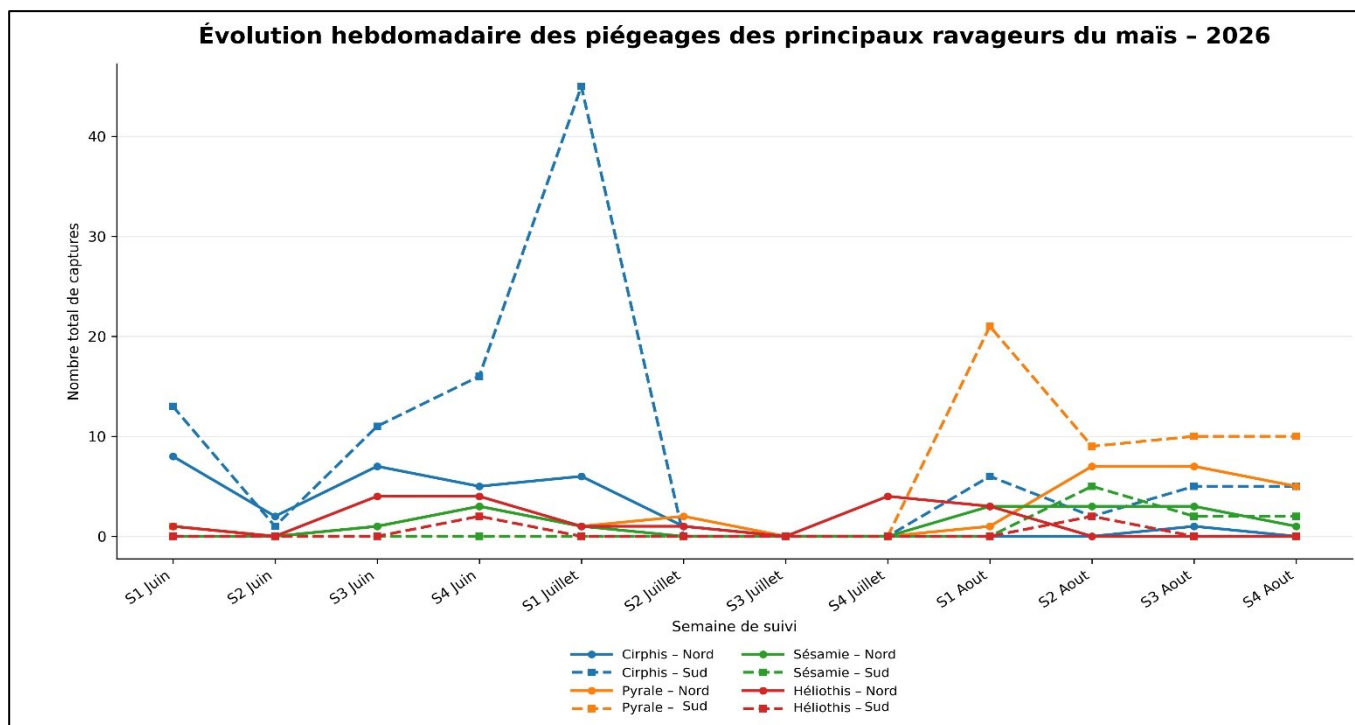
Bilan intermédiaire des captures sur le réseau



Tab. 1 : évolution piégeage au cours de la campagne 2026

Le suivi des parcelles du réseau permettent de mettre en évidence un certain nombre d'information :

- **Cirphis** : très forte hausse début juillet, avec un pic de **102 captures la 1^{ère} semaine de juillet**, suivi d'une forte baisse des captures sur l'ensemble des parcelles.
- **Pyrale** : pression relativement faible en juin-juillet, puis **forte montée en août**, avec un maximum de **44 captures la 1^{ère} semaine d'août**. Le nombre de capture décroît légèrement les semaines d'après
- **Sésamie** : apparition progressive fin juin, puis hausse en août avec un pic de **16 captures la 2^{ème} semaine d'août**.
- **Héliothis** : pic de **12 captures fin juin**, puis niveau plus faible avec une disparition des captures en sur la deuxième moitié du mois d'août.



Tab. 2 : évolution piégeage au cours de la campagne 2026 par secteur

Ce graphique séparant les captures réalisées dans les parcelles du nord de la plaine et les captures réalisées dans les parcelles du sud de la plaine, permet notamment de voir très clairement que le **pic de capture de cirphis de début juillet est essentiellement situé dans le Sud de la plaine**. De plus, la **montée de la pyrale en août concerne également le sud de la plaine**.

Le suivi des piégeages met en évidence une évolution différenciée des populations de ravageurs entre le Nord et le Sud de la plaine au cours de la campagne 2026. Les captures de **cirphis** sont particulièrement importantes en début de campagne, avec un pic début juin dès l'installation des pièges puis un autre pic très marqué début juillet, principalement localisé dans le **sud de la plaine**. Après ce pic, les captures de Cirphis diminuent fortement dans les deux secteurs et restent globalement faibles en août.

À l'inverse, la **pyrale** présente une pression limitée en juin et juillet, avant une nette augmentation à partir du début du mois d'août. Cette progression est particulièrement marquée dans le **sud de la plaine**, où les niveaux de captures restent élevés jusqu'à la fin du suivi. Dans le nord de la plaine, les captures arrivent en décalées, à partir de la 2^{ème} semaine d'août.

Les captures de **sésamie** restent modérées en début de campagne, puis augmentent progressivement au cours du mois d'août, sur l'ensemble des parcelles du réseau.

L'**Héliothis** présente quant à lui des niveaux de captures plus ponctuels, avec une activité davantage marquée en juin dans le Nord de la plaine.

PREVISIONS METEO

	Samedi 29 aout	Dimanche 30 aout	Lundi 31 aout	Mardi 1 septembre	Mercredi 2 septembre	Jeudi 3 septembre	Vendredi 4 septembre
Haute- Corse							
Corse- du-Sud							
	Alerte canicule avec présence de poussière saharienne. Températures élevées en journée (>30°)	Ensoleillé. Températures élevées en journée (>30°)	Ensoleillé. Températures élevées en journée (>30°)	Risque d'averse sur la Haute-Corse, ensoleillé en Corse du Sud. Températures élevées en journée (>30°)	Risque d'averse sur la Haute-Corse, ensoleillé en Corse du Sud. Températures élevées en journée (>30°)	Risque d'averse sur la Haute-Corse, ensoleillé en Corse du Sud. Températures élevées en journée (>30°)	Risque d'averse sur la Haute-Corse, ensoleillé en Corse du Sud. Températures élevées en journée (>30°)

LIENS UTILES

Vigilance lors de l'introduction de matériel végétal

L'introduction de végétaux, qu'il s'agisse d'arbres fruitiers, forestiers, d'arbres ou d'arbustes champêtres., nécessite une vigilance importante.

De nombreux organismes nuisibles sont présents dans le bassin méditerranéen, notamment le virus CYVCV ([Citrus Yellow Vein Clearing Virus](#)) affectant les agrumes, la bactérie [Xylella fastidiosa](#), ainsi que des ravageurs tels que [Trioza erytreae](#) et [Aleurocanthus spiniferus](#).

La prévention demeure le moyen le plus efficace pour protéger durablement les productions végétales. En effet, certains de ces organismes peuvent entraîner des conséquences particulièrement graves pour les cultures. En l'absence de solutions curatives réellement efficaces, l'arrachage des végétaux contaminés constitue souvent la seule mesure permettant de limiter leur propagation une fois qu'ils sont introduits sur le territoire.

Il est donc essentiel de s'approvisionner auprès de filières et de pépiniéristes offrant toutes les garanties sanitaires requises. Il convient également de vérifier l'origine des végétaux introduits et de signaler sans délai toute anomalie sanitaire observée.

La vigilance de chacun est indispensable pour préserver durablement la santé des productions végétales et limiter les risques d'introduction et de diffusion de ces organismes nuisibles sur notre territoire

Biodiversité

Consulter les notes sur le site EcophytoPic [Les notes communes / nationales | Ecophytopic](#) ou en cliquant sur les images ci-dessous :



Trois nouvelles notes biodiversité viennent d'être publiées : Mares, pollinisateurs et trognes.



Rappel protection des pollinisateurs - Arrêté du 20 nov 2021

Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; la plage horaire est accordée pour certains insecticides, disposant de la mention abeille. Les applications sont autorisées en fin de journée 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. Ces règles sont également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides.



Note nationale Abeilles - Pollinisateurs

Résistance

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents. Le **réseau R4P** réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>

Produits de biocontrôle

Ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- les macro-organismes ;
- les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour. [Liste des produits de biocontrôle](#)

POPILIA JAPONICA ou Scarabée japonais

Originaire d'Asie, **Popilia japonica** ou scarabée japonais est un petit scarabée classé organisme de quarantaine prioritaire (OQP) dans l'Union européenne, avec une obligation de surveillance et de lutte en raison de sa nuisibilité importante.

Déjà présent dans le nord de l'Italie depuis 2014, il a été détecté dans le Haut-Rhin début juillet 2025, et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur la commune de Mougins dans les Alpes-Maritimes en juillet 2026. Cet insecte exotique envahissant est une menace majeure pour plus de 300 espèces végétales, dont la vigne, les arbres fruitiers, le maïs, les cultures maraîchères, les gazons.

Qualifié d'insecte "auto-stoppeur", il se déplace sur de longues distances sur n'importe quel support (végétaux, objets, humains...) et notamment via différents moyens de transports. Les larves peuvent être transportées par la terre entourant les racines des végétaux destinés à être remis en culture.

Il peut être confondu avec d'autres coléoptères tels que le hanneton des jardins ou hanneton horticole. Il est facilement reconnaissable par sa taille (inférieure à une pièce de 1 centimes d'euros) et à la présence de touffes de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen.



Larve de Scarabée japonais



Scarabée japonais et dégâts sur feuille



La vigilance de tous est de mise ! La prévention de son introduction repose en premier lieu sur la surveillance, pour détecter rapidement sa présence sur le territoire. Si vous pensez être en présence d'un

scarabée japonais, il faut le signaler aux services de la DDETSPP 2A (ddetspp-oprotection-vegetaux@corse-du-sud.gouv.fr) ou de la DDETSPP 2B (ddetspp-expport@haute-corse.gouv.fr)

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la [note nationale *Popillia japonica*](#) ou le site de la DRAAF Corse- [Popillia Japonica | DRAAF Corse](#)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Région Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.